



L'eau au coeur du changement :
Accélérer pour atteindre
les Objectifs de
Développement Durable

Outre-Mer: des contrats de progrès pour améliorer les services d'eau



À l'initiative des ministres de l'environnement et des outre-mer, en lien avec la ministre de la santé, un plan d'actions pour l'amélioration et la soutenabilité des services d'eau et d'assainissement dans les outre-mer a été signé avec l'AFD et la CDC en 2016. Le plan « Eau Dom » a vocation à accompagner les collectivités, telle Marie-Galante en Guadeloupe, dans l'amélioration du service rendu à leurs usagers, en leur proposant un nouveau mode de contractualisation : le « contrat de progrès ».

Défini par des principes directeurs déclinés au plus près des réalités et des spécificités de chaque territoire, et conçu pour sortir d'une logique de financement « au coup par coup », le contrat de progrès est un outil au service de trois projets : la mobilisation et coordination de fonds, la mise en place d'un dialogue concerté entre acteurs locaux pour des actions définies en commun et le financement de mesures d'accompagnement.